



Dijon, le 12 mars 2021

Objet : Seconde alerte concernant l'application du protocole sanitaire pour les réunions en présentiel et la tenue des formations dites « constellations »

Madame la Secrétaire générale de l'académie de Dijon,

Nous prenons acte de votre réponse du 4 mars qui nous indique que « (...) plusieurs solutions sont proposées dans chacun des départements de notre académie : tout distanciel, hybridation, présentiel dans le strict respect de la limitation de la taille des groupes à 6 participants (au-delà de 6 participants, plusieurs salles sont donc mobilisées). »

Néanmoins, compte-tenu du protocole et de la FAQ du 9 mars actuellement en vigueur où il est très clairement mentionné que « *Les réunions regroupant plus de 6 personnes doivent se tenir en audio/visio conférence* » (avec comme seule tolérance édictée les conseils de discipline), l'UNSA Education Bourgogne, le SE-Unsa académique et les sections du SE-Unsa de Saône-et-Loire, de Côte d'or, de l'Yonne et de la Nièvre s'opposent à la tenue en présentiel de réunions qui n'ont aucun caractère d'urgence.

En autorisant les formations « constellations » à se tenir en dérogeant au cadre inscrit dans la FAQ (en créant des sous-groupes de 6, autant que nécessaire, réunis conjointement dans des pièces contigues), vous choisissez délibérément de considérer un rassemblement en présentiel pour un temps de formation comme ayant un intérêt supérieur à tout enjeu de santé publique.

Ce brassage d'au moins 12 (voir 13, 14, 15 ou plus selon les constellations) personnels de différentes écoles, auquel s'ajoute de fait un formateur, ne peut en aucun cas contribuer à respecter le contexte sanitaire actuel. Il met en danger la santé des personnels pour une action dont l'imminence ne s'impose pas, mettant ainsi à mal l'obligation de sécurité qui incombe à l'employeur.

Tant que dans la FAQ ministérielle, la limite de 6 personnes reste inscrite, nous exigeons que les règles et mesures sanitaires édictées clairement soient respectées et qu'aucune autre interprétation ne soit permise.

Cela implique donc que les formations en présentiel de plus de 6 personnes dans un même lieu, fut-ce par l'artifice de salles voisines, soient immédiatement reportées ou organisées en distanciel.

Comptant sur l'attention que vous porterez à notre courrier, veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, nos respectueuses salutations.

Agnès Fleury,

Secrétaire régionale académique adjointe pour l'UNSA Education